

Denis DUCARME

Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale

Nathalie MUYLLE

Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées

Contact:

Cabinet Ducarme

Mathilde Vandenhoeke : 0478/70.09.92

Cabinet Muylle

Miet Deckers 0475/76.65.26



COVID19 : La commission Economie adopte le report des soldes d'été au mois d'août

DUCARME salue « *Un signal positif pour nos commerçants* »

06/05/2020

La proposition de loi sur le report des soldes d'été a été approuvée ce mercredi par la commission Economie de la Chambre. Cette proposition vise à reporter les soldes ayant habituellement lieu en juillet au mois d'août, comme l'avaient sollicité de nombreux secteurs.

Le Ministre des PME et des Indépendants Denis DUCARME: « *Nos commerçants sont bien entendu fortement impactés par les conséquences de l'épidémie de coronavirus. Le report des soldes permettra de les soutenir concrètement en leur permettant de mieux gérer leurs stocks. Tant les concertations que nous avons menées que l'avis rendu par le Conseil Supérieur des Indépendants et des PME nous ont conforté dans notre volonté de concrétiser rapidement cette mesure. Le vote intervenu en commission de l'Economie est donc un signal positif pour de nombreux commerçants.* »

La Ministre de l'Economie Nathalie MUYLLE : « *A la demande de nombreux commerçants, nous reportons le début des soldes au 1er août. Nous voulons ainsi leur permettre de tirer un revenu normal de leurs collections d'été. La période d'attente restera la période d'un mois précédant les soldes, comme de coutume. En outre, nous accordons aux commerçants, chez qui s'opérait une vente en liquidation avant les mesures prises dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, une prolongation de la durée de la liquidation pour la durée desdites mesures.* »

Suite aux mesures mises en place par le Conseil national de sécurité, les commerçants ont dû fermer leur enseigne sans même que les ventes d'été n'aient pu commencer. Les magasins de mode et d'habillement se trouvent dès lors avec leur stock qu'ils n'ont pas su écouler ou que très peu via la vente en ligne.

A l'initiative des Ministres DUCARME et MUYLLE, la proposition de loi, cosignée par les groupes MR, CD&V et Open VLD visant à reporter les soldes d'été au 1er août a été adoptée ce

mercredi par la commission Economie. Grâce à cette mesure, les commerçants bénéficient à présent d'une période plus longue pour vendre au prix plein.

Par ailleurs, la période d'attente, c'est-à-dire la période avant les soldes au cours de laquelle les annonces de remises sont interdites, s'étalera comme d'habitude un mois avant les soldes (c'est-à-dire du 1er juillet au 31 juillet) afin d'éviter de créer une concurrence déloyale entre les grandes chaînes et les petits indépendants dès la reprise des activités.

Ces dernières semaines, les deux ministres avaient consulté de nombreuses organisations représentatives des indépendants et des commerçants telles que l'UCM, le SNI, Unizo, ModeUnie et Creamoda ainsi que l'association de défense des consommateurs Test-Achats. Ces différentes associations ont alors également soutenu le report des soldes. Le Conseil Supérieur Des Indépendants et Des PME a également émis un avis favorable à ce sujet.

D'après un sondage de l'UCM, 61% des commerçants wallons et bruxellois seraient demandeurs d'un tel report alors que 17% seraient favorables au maintien d'un statu quo.
